



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le

Besnier
Levrault

ID : 069-256900796-2017-06-28-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Catherine GIORGI, Michelle HUVET et Patricia MIQUET.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur EVANGELISTA), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET) et Hervé MASSARDIER.

Objet : Don de matériel réformé aux haltes-garderies La Câlinerie et Les Renardeaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe les membres du comité que le Syndicat possède du matériel à la médiathèque qu'il n'utilise plus mais qui n'est pas en mauvais état. Ce matériel sera réformé par le service concerné. Cela permettra d'alléger la mezzanine du bâtiment, comme expressément demandé par l'ACFI dans le rapport unique d'inspection en santé et sécurité au travail.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de remettre, sous forme de don aux haltes-garderies de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure le matériel réformé en question, à savoir :

- 2 bancs pour environ 3 enfants,
- 3 gros triangles en mousse,
- 4 petits triangles en mousse,
- un rectangle en mousse,
- des blocs de casiers en bois blanc,
- une table en bois à poncer.

Ce matériel peut permettre aux haltes-garderies de disposer d'un matériel dont elles ont besoin pour exercer, sous leurs seules responsabilités, leurs activités d'accueil des jeunes enfants.

Ces biens seront réformés et sortis de l'inventaire comptable à partir du mois de juillet 2017. Le transport du matériel sera assuré par les personnels des structures La Câlinerie et Les Renardeaux.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DECIDE** le don de matériel réformé précédemment listé des services de la médiathèque aux haltes-garderies La Câlinerie et Les Renardeaux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du matériel cédé.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

